

LES ECHOS DE SAINT MARTIN DE SAINT MARTIN LES ECHOS



2
0
1
6



N°39

SOMMAIRE



1 <i>Page de couverture</i>
2 <i>Sommaire</i>
3 <i>Le mot du Maire</i>
4 <i>Le Conseil Municipal</i>
5 <i>Le Conseil Municipal</i>
6 <i>Le Conseil Municipal</i>
7 <i>Le Conseil Municipal</i>
8 <i>Le Budget</i>
9 <i>Saint Martin News</i>
10 <i>Le temps à Saint Martin</i>
11 <i>Pluviométrie des dix dernières années</i>
12 <i>Environnement et cadre de vie</i>
13 <i>La carte d'identité à portée de clic</i>
14 <i>La santé près de chez nous</i>
15 <i>La mairie vigilante</i>
16 <i>La Montée En Débit (MED)</i>
17 <i>Le 8 mai, le 11 novembre</i>
18 <i>14 juillet, Le beaujolais nouveau, Le marché de Noël</i>
19 <i>Départ de la directrice de l'école</i>
20 <i>Association Les P'tits Loups</i>
21 <i>Association de sauvegarde des outils des métiers anciens</i>
22 <i>Tennis</i>
23 <i>A retenir</i>
24 <i>A retenir</i>

le mot du Maire



Chers administrés, chers amis,

Au seuil de cette nouvelle année, les Conseillers Municipaux se joignent à moi pour vous présenter tous nos meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année 2017 que nous venons de débiter ensemble.

Nous venons de terminer 2016. Nous voici donc à notre rendez-vous annuel.

Ce moment est par tradition et par utilité, l'occasion de vous faire part du bilan de l'année écoulée et dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir.

Une partie de l'éclairage public a été rénové pour les hameaux de « La grande sablière », « Les chaumières », « Corbeville » et Saint Martin « le bourg ». Celui-ci, à base de lampes LED, engendrera moins de consommation et sera plus économique.

D'autre part l'élaboration du PLU (ancien POS) avance bien.

A ce jour, le dossier du diagnostic territorial est consultable en Mairie. Un registre est à votre disposition, sur lequel vous pouvez faire part de vos remarques.

Le zonage est terminé. Le PADD (Plan Aménagement Développement Durable) qui en découle sera prochainement présenté en conseil municipal.

La commission de l'urbanisme travaille à la rédaction du règlement.

Le PLU vous sera exposé en réunion publique prochainement, vraisemblablement dans le courant du mois de mars 2017.

Concernant le contrat rural, après la phase d'appel d'offres, nous venons de signer les actes d'engagements avec les trois entreprises retenues. La réalisation des travaux débutera vers la mi-mars 2017 et comprendra la réfection des façades de l'église, le réaménagement de la grange acquise l'année dernière, et la réalisation d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière.

Enfin je voudrais adresser mes félicitations aux membres des différentes associations ainsi qu'aux membres de la commission des fêtes et culturelle pour la réussite de leurs manifestations.

Une nouvelle fois, au nom de toute l'équipe municipale, je vous renouvelle à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour 2017.

Le Maire, Jacques BAZONNET

Le Conseil Municipal

Réunion du 29 janvier

PREVISION DE TRAVAUX INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2016

Le Maire propose au Conseil une prévision de travaux d'investissement pour 2016 :

- Eclairage public—programme triennal 2012/13/14
- Elaboration du dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Réalisation du Contrat rural N°3
- Achat ordinateur—Mairie
- Achat broyeur
- Achat illuminations Noël
- Raccordement à l'assainissement collectif de la salle polyvalente.

Pour faire face à tous ces engagements, une contraction d'emprunt serait nécessaire, d'autant que le seul emprunt en cours arrive à terme en 2017.

GESTION DIFFERENCIEE DES BORDS DE ROUTE

Pour favoriser la biodiversité, la CCPH propose 3 solutions de fauchage des bords de route.

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte la 3ème solution, à savoir : en mai fauchage général, la 1ère quinzaine de juillet fauchage à l'intérieur de l'agglomération uniquement et en octobre fauchage général.

TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES : 2016

Compte tenu de la diminution constante des dotations de l'Etat, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'augmenter les taux de 2 % :

Taxe d'habitation	5,40
Foncier bâti	9,32
Foncier non bâti	43,99

Réunion du 24 mars

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion année 2015 de la Trésorerie de Longnes qui laisse apparaître :

un excédent de Fonctionnement de	172.319,37 euros
un déficit d' Investissement de	34.876,46 euros

Le Conseil approuve le compte administratif 2015 dont les montants sont identiques au compte de gestion dressé par le percepteur.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2015, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2016 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	34.876,46 euros
Section d'Exploitation (002)	137.442,91 euros

Le Conseil approuve le Compte de Gestion année 2015 de la Trésorerie de Longnes pour le budget ASSAINISSEMENT qui laisse apparaître :

un excédent d' Exploitation de	164.921,10 euros
un déficit d' Investissement de	7.687,06 euros

Les écritures du Compte Administratif 2015 sont acceptées.

Compte tenu du déficit d'investissement pour l'année 2015, le Conseil décide que l'excédent d'exploitation sera repris au BP 2016 de la façon suivante :

Section Investissement(1068)	7.687,06 euros
Section d'Exploitation (002)	157.234,04 euros

Budget Primitif 2016(Commune) est voté, par chapitre, comme suit :

FONCTIONNEMENT : D/R	310.206,91 euros
INVESTISSEMENT : D/R	520.434,59 euros

Budget Primitif 2015 (Assainissement) est voté, par chapitre, en équilibre, comme suit :

EXPLOITATION : D/R	188.361,73 euros
INVESTISSEMENT : D/R	46.175,42 euros

Réunion du 7 juin

RESTAURATION DU TABLEAU ORNANT LE RETABLE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de restauration du tableau « la Vierge à l'Enfant avec saint Jean-Baptiste » ornant le retable de l'église de Saint-Martin-des-Champs. Ce dernier a fait l'objet d'une consultation menée par le Service du patrimoine monumental et mobilier à la Direction des Archives, de l'Archéologie et de la Culture du Conseil Départemental des Yvelines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la restauration de ce tableau ornant le retable de l'église, selon le devis de l'entreprise A.R.C.O.A pour un montant de 11.336,40 € TTC (après consultation).
- Sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention de 70 % des travaux TTC.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 30 % du montant TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

Réunion du 22 septembre

PROGRAMME DEPARTEMENTAL VOIRIE - 2016-2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la délibération n°44/2016 du Conseil Communautaire de la CCPH en date du 12 juillet 2016 relative au programme départemental voirie sollicitant le transfert de 50 % du montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, **le Conseil accepte le transfert de 50 % du montant attribué à la Commune de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS**, soit, 76.184,00 € pour un montant de travaux HT de 108.834,40 € à la C.C.PH.

DISSOLUTION DU BUDGET CCAS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Loi n° 2015-91 du 7 août 2015, article 79 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un Comité Communal Action Sociale (CCAS) et précise les modalités de dissolution d'un tel comité à décider par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de supprimer le budget CCAS à compter de l'année 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires (transfert des excédents s'il y a lieu au budget Commune ;

PRECISE que les comptes de dépenses habituellement votées au budget CCAS seront prévus au budget Commune.

CONTRÔLE DU BRANCHEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF LORS D'UNE VENTE DE PROPRIETE

Monsieur le Maire propose au Conseil de rendre obligatoire, lors d'une vente de propriété, le contrôle de la conformité de l'installation raccordée à l'assainissement collectif avec les dispositions du règlement sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil **décide de rendre ce contrôle obligatoire.**

VITESSE EXCESSIVE LORS DU PASSAGE RUE DU PRIEURÉ

Des membres du Conseil ont constaté que de nombreux véhicules roulaient à vive allure rue du Prieuré, notamment lors de la prise en charge des enfants dans le car de ramassage scolaire.
Le Conseil décide d'en informer la gendarmerie pour demander des contrôles renforcés.

Réunion du 21 novembre

PROGRAMME DEPARTEMENTAL VOIRIE - 2016-2019 ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 22/09/2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la délibération n°44/2016 du Conseil Communautaire de la CCPH en date du 12 juillet 2016 relative au programme départemental voirie sollicitant le transfert de 50 % du montant de la subvention attribuée par le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, **le Conseil accepte ce transfert de 50 % en vue de son utilisation sur l'ensemble du territoire de la CCPH.**

PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2016-2019 - 50 % COMMUNE TRAVAUX A PREVOIR

Monsieur le Maire propose les travaux suivants :

- Aménagement des abords du chemin de la Ménagerie, devant le n°8.
- Chemin de la Fontaine de la Ville : aménagement du fossé entre le chemin de la Ferme d'Elleville et la mare de la Fontaine de la Ville.

VENTE DE L'EPAREUSE ET PROJET D'ACHAT D'UN BROYEUR PORTE OU D'UN PLATEAU

Monsieur le Maire propose de mettre en vente l'épareuse, hors service depuis plusieurs années. Une annonce sera affichée prochainement dans la vitrine de la Mairie.

De plus, il propose de se renseigner pour l'achat éventuel d'un broyeur ou d'un plateau adaptable à la tondeuse en service.

Réunion du 13 décembre

MARCHE DE TRAVAUX CONTRAT RURAL N°3 : CHOIX DES ENTREPRISES

Vu l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant la consultation lancée le 06 septembre 2016 sur la plateforme AWS et au BOAMP, pour le marché public de travaux **pour la restauration des façades de l'église et de la grange, et la construction d'un columbarium**, passé sous la forme d'un marché à procédure adaptée selon les dispositions de l'article 27 du Décret 2016-360 relatif aux marchés publics. La date limite de remise des offres a été fixée au 20 octobre 2016 à 17h00.

Considérant que la procédure a été allotie :

Lot 1 : Installations de chantier, échafaudages, ravalement, fondations gros-œuvre terrassement, aménagements paysagers, menuiseries.

Lot 2 : Couverture, plomberie, zinguerie

Lot 3 : Electricité

Après analyse des offres réalisée selon les modalités et critères énoncés dans le règlement de la consultation, l'architecte a proposé d'attribuer le marché à :

◇ **Lot 1 : Installations de chantier, échafaudages, ravalement, fondations gros-œuvre terrassement, aménagements paysagers, menuiseries :**

J. RICHARD SAS—2 rue Gustave Eiffel—ZA des Montatons—91240 Saint Michel sur Orge
SIRET 41062326800035

Montant des travaux : **214.174,48 € HT**

◇ **Lot 2 : Couverture, plomberie, zinguerie :**

SES—29, rue Saint Mathieu—78550 Houdan SIRET 49907451600034

Montant des travaux : **4.450,95 € HT**

◇ **Lot 3 : Electricité :**

Entreprise RAOULT—29/33/35bis, rue Pierre Curie—78200 Mantes-la-Jolie SIRET 34218593100017

Montant des travaux : **6.187,00 € HT**

Délai global des travaux : début mars à fin juillet 2017

Lieu d'exécution : Commune de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 78790

Après exposé des motifs, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer le lot 1 à **J. RICHARD SAS**

D'attribuer le lot 2 à **SES**

D'attribuer le lot 3 à **Entreprise RAOULT**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à intervenir.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL—ATTRIBUTION D'INDEMNITE POUR L'ANNEE 2016

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité à temps plein,
- que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Monsieur HANNEBICQUE Bernard, receveur municipal, pour un montant de 297,15 € brut pour l'année 2016

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTENT LEURS
MEILLEURS VŒUX AUX HABITANTS DE LA COMMUNE**

Le Budget

Compte administratif 2015

Répartition des dépenses par sections

1	Fonctionnement	188.293	€
2	Investissement	84.470	€

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	52.896	€
2	Charges de personnel	65.636	€
3	Autres charges de gestion	53.329	€
4	Charges financières	912	€
5	Opérations d'ordre	7.400	€
6	Atténuations de produits	6.475	€
7	Charges exceptionnelles	1.645	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Solde d'exécution sec. investissement	15.945	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Opérations d'ordre de transfert	0	€
4	Droits concession informatique	2.084	€
5	Achat grange Roger BIGNAULT	36.498	€
6	Eclairage public (prog triennal 12/12/14)	1.800	€
7	Contrat rural n°3	4.725	€
8	Travaux chemin accès filtre roseaux	5.400	€
9	Elaboration Plan Local Urbanisme	7.260	€
10	Mise en conformité salle polyvalente	2.425	€

Pour le budget Commune 2015 il s'agit de dépenses effectivement réalisées

Budget primitif 2016

Répartition des dépenses de Fonctionnement

1	Charges à caractère général	96.300	€
2	Charges de personnel	75.160	€
3	Autres charges de gestion	68.709	€
4	Charges financières	608	€
5	Atténuations de produits	10.500	€
6	Dépenses imprévues	3.240	€
7	Virement à la sec investissement	34.279	€
8	Opérations d'ordre transfert	14.160	€
9	Charges exceptionnelles	6.760	€

Répartition des dépenses d'Investissement

1	Déficit investissement reporté	34.876	€
2	Emprunts et dettes assimilées	8.333	€
3	Droits concession informatique	2.225	€
4	Contrat rural n°3	378.000	€
5	Eclairage public (progr.triennal 2012/2013/2014)	48.000	€
6	Elaboration Plan Local d'Urbanisme	30.000	€
7	Achat ordinateur Mairie	3.000	€
8	Travaux assainissement - salle polyvalente	3.000	€
9	Achat broyeur	7.000	€
10	Achat illuminations Noël	4.000	€
11	Numérisation registre état civil	2.000	€

En ce qui concerne le budget Commune 2016, les chiffres sont des prévisions et non des réalisations

SAINT-MARTIN NEWS



Naissances

Le 26 avril	Athéna AMSELLEM
-------------	-----------------

Bienvenue au nouveau-né et félicitations aux parents

Mariages



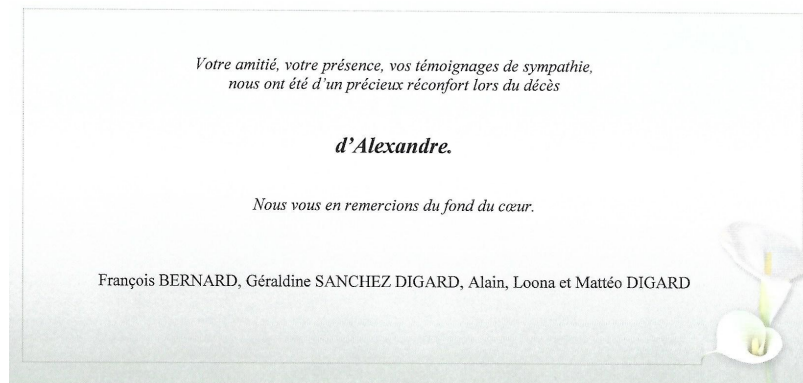
Le 28 mai	Cyrielle BALAINE / Julien AUBE
-----------	--------------------------------

Tous nos voeux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

05/09/2016	Alexandre BERNARD
03/11/2016	Philippe GIRARDEAU
08/11/2016	Irène ZISSMANN née ALTMAN

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées



Nouveaux habitants

David et Elisa FERRER	3, sente de l'Avenue
Stéphane et Delphine NICOLAS	4, chemin des Longs Champs



Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune

Médailles du travail



<i>Or</i>	DUCHON Denis
<i>Vermeil</i>	MAGNUS Laurence
<i>Or</i>	BACKES Christine

Toutes nos félicitations aux heureux récipiendaires



Le temps à Saint Martin

Relevé des hauteurs de pluie

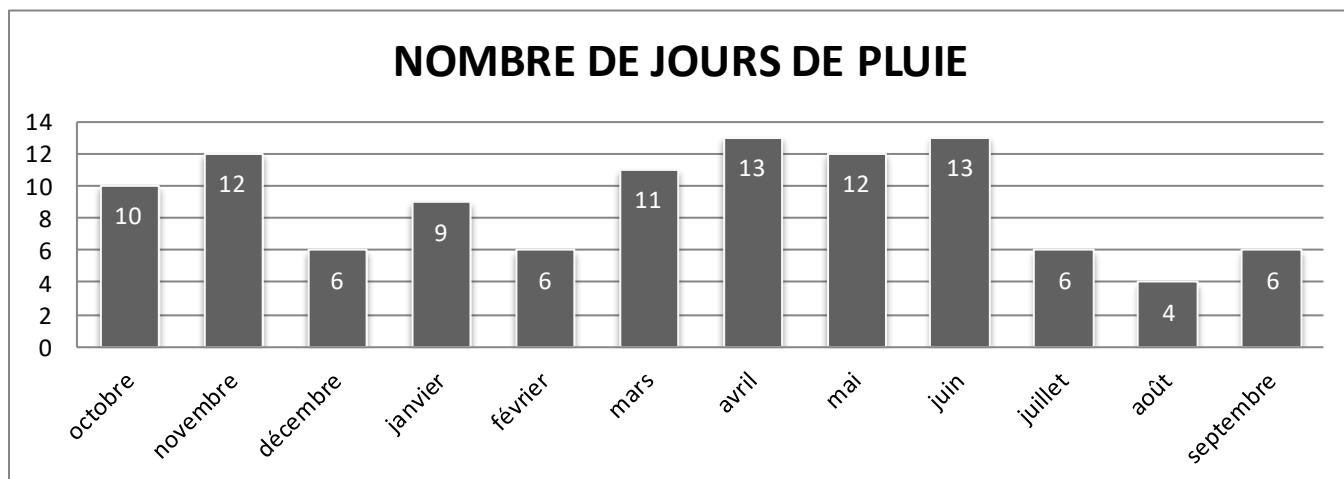
D'octobre 2015 à Septembre 2016

Renseignements communiqués aimablement, comme chaque année,
par M.BRUYANT Lucien d'OSMOY que nous remercions infiniment

Jours	oct 2015	nov 2015	déc 2015	janv 2016	févr 2016	mars 2016	avr 2016	mai 2016	juin 2016	juil 2016	août 2016	sept 2016	
1					15		6		9	5			
2				1		5			9		4		
3				3		7		1	2	2	4	3	
4		2		5		5	2			4			
5		1			7	23							
6	27	1											
7	5	3		8									
8				1		3	2		11				
9			5										
10					15	6		7					
11								2				1	
12		1		14			20	9					
13							5	8	11	7			
14				5	15								
15	1						4		2			16	
16	2		10				1		3			1	
17	2	3							12			5	
18	1	2					2		10		4	3	
19							4	20	4				
20		14			2				1		1		
21	2	15							14				
22	2		2					30					
23	1		1		8		1	22					
24			1	10				10					
25		13					2						
26		1				5	2						
27						9		2	1				
28	14	3		2						3			
29						10				1			
30			2			1	4	4					
31						7		42					
Hauteurs	57	59	21	49	62	81	55	157	89	22	13	29	
Total général	57	116	137	186	248	329	384	541	630	652	665	694	
Nombre de jours de pluie	10	12	6	9	6	11	13	12	13	6	4	6	108

Évolution du nombre de jours de pluie durant la période d'oct 2015 à sep 2016

Au cours de la campagne 2016, il est tombé 694 millimètres d'eau en 108 jours

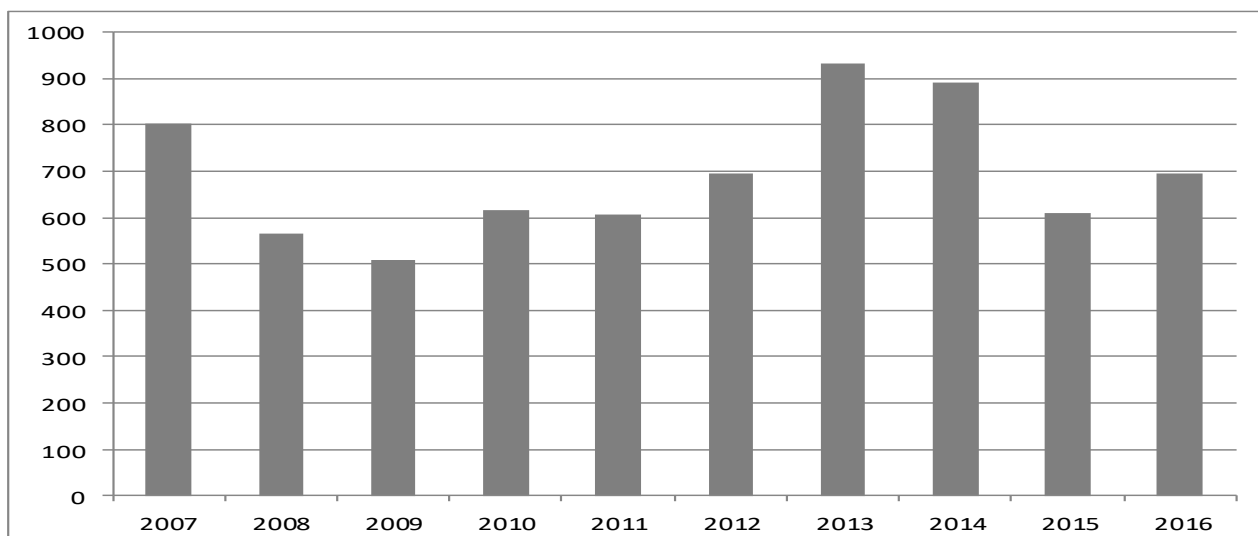




Pluviométrie des dix dernières années

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	Total de l'année
2007	49	62	55	43	75	68	31	78	106	135	85	17	804
2008	51	35	63	30	42	84	54	88	18	29	57	16	567
2009	55	79	38	62	38	33	33	42	59	48	4	19	510
2010	76	62	86	57	49	42	9	25	66	43	52	49	616
2011	48	69	87	68	42	23	7	6	70	75	86	27	608
2012	15	44	115	45	22	22	88	74	122	91	12	46	696
2013	125	73	138	83	62	57	44	97	84	35	65	71	934
2014	66	131	74	77	72	30	47	136	80	80	81	18	892
2015	45	45	76	35	53	33	26	65	37	26	84	84	609
2016	57	59	21	49	62	81	55	157	89	22	13	29	694

Evolution de la pluviométrie de 2007 à 2016 en Mm



ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

ENTRETIEN ET DESHERBAGE

De nouveaux comportements et obligation pour la commune et pour les habitants.

Dés le 1er janvier 2017 les communes ne peuvent plus utiliser des produits phytosanitaires et les particuliers ne peuvent plus acheter des produits destinés au désherbage.

Cette interdiction va entraîner des contraintes supplémentaires et exiger des comportements nouveaux tant pour les collectivités que pour les particuliers.

La plupart des espaces publics engazonnés de la commune pourront continuer à être entretenus par la tonte effectuée par l'employé communal.



Par contre, certains espaces étroits compris entre la voirie et les clôtures ne pourront plus être traités chimiquement. Leur entretien devra être assuré par les riverains, car leur importance sur l'ensemble du territoire de Saint-Martin des Champs dépasse le potentiel de l'employé communal.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LES PARTICULIERS

Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h à 19 h 30**
- les samedis de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h 00**
- les dimanches et jours fériés de **10 h à 12 h**



BRULAGE DES DECHETS MENAGERS

Le brulage des végétaux est interdit, compte-tenu de l'existence d'un service de ramassage et de déchetteries utilisable par les habitants.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses *déchets ménagers* à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.



En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé-service « Pré-demande CNI » est mis en place à compter du 08 novembre 2016 dans le Département des Yvelines pour une première demande de CNI ou un renouvellement.

Ces nouvelles modalités s'alignent sur celles déjà en place pour les passeports biométriques. Elles permettent de sécuriser la CNI dont le format demeure inchangé et qui (sauf en cas de perte ou de vol) reste gratuite. Les délais de délivrance sont également réduits.

Vous devez cependant impérativement vous adresser à l'une des 34 communes de votre choix équipée des dispositifs de prise d'empreintes dont la liste est consultable sur le site de la Préfecture (www.yvelines.gouv.fr). La Mairie de Saint-Martin des Champs n'est donc plus apte à vous délivrer une CNI.

Vous avez également la possibilité d'effectuer, depuis votre domicile, une pré-demande en ligne disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> qui remplace le dossier papier. Ce dispositif concerne aussi bien les nouvelles demandes que les renouvellements ou les pertes ou les vols. Votre Mairie de domicile peut vous aider dans cette démarche.

La Mairie de Houdan souhaite, à ce sujet, vous indiquer que ses services municipaux instruisent ces demandes, ainsi que celles des demandes de passeports **uniquement sur rendez-vous** à prendre auprès de l'accueil de la Mairie (☎ 01.30.46.81.30), les plages horaires des rendez-vous étant à ce jour :

- Le mardi de 18h00 à 19h40
- Le mercredi et le vendredi de 15h00 à 17h15
- Le samedi de 9h00 à 9h45

Tout dossier présenté incomplet le jour du rendez-vous impliquera le rejet de la demande et l'obligation de solliciter un nouveau rendez-vous.

HOPITAL DE HOUDAN

Le centre de Santé de Houdan est passé à l'ère du numérique avec la mise en place de la prise de rendez-vous par internet (hors radiologie). Ainsi, cela va simplifier la vie des usagers et des professionnels en rendant possible la demande de rendez-vous directement en ligne 24h/24 en vous connectant via l'adresse suivantes <https://houdan.contactsante.fr> ou par le site internet de l'hôpital : www.hopitalhoudan.fr



Pour prendre un rendez-vous rien de plus simple :

1. Avant de prendre un rendez-vous, il est nécessaire de créer un compte (un compte par personne et non par famille).
2. Choisir la spécialité et le médecin si besoin. L'accès aux pages horaires disponibles s'affiche.
3. Choisir le créneau horaire et confirmer le choix.
4. Un mail sera immédiatement envoyé rappelant : le jour, l'horaire, le lieu du rendez-vous ainsi que le nom du médecin et sa spécialité.
5. Un SMS de rappel sera envoyé 72h avant le rendez-vous.

A tout moment, il sera possible de consulter, annuler et reprogrammer un rendez-vous via l'espace personnel.

Il sera toujours possible de prendre un rendez-vous par le standard ou sur place à l'accueil de l'hôpital.

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ PRES DE CHEZ NOUS

◇ **A ORGERUS :**

Dr Gaëlle BONNOTTE - prise de rdv par internet sur le www.gpssanté.fr ou au 01.34.94.77.61
Dr Lotfi OUHIBI - prise de rdv par internet sur le www.gpssanté.fr ou au 01.34.94.99.69

◇ **A THOIRY : la Maison Médicale rue de la mare Agrad(à côté de la Pharmacie)**

Médecine Générale : Standard Téléphonique 01 30 46 83 57
Dr Caroline KLEPPER - Dr Michel GARSIN - Dr Olivier PERDRIZET

Orthoptiste :
Angélique BEAUJARD 01 30 46 46 13

Orthophoniste :
Stéphanie RASQUIER 01 30 46 46 55

Sage-femme :
Isabelle SOYER LANGLOIS 06 23 83 34 91

Pedicure-Podologue :
Cécilia AT BANFI 01 30 46 83 44

Dietéticienne-Nutritionniste :
Lidwina CARLIER 01 30 46 46 14

Ostéopathe :
Tristan FILY 01 30 46 46 52

Psychologue :
Dorothee PELLAUMAIL 01 30 46 46 53

Cabinet d'infirmiers : 01 30 46 46 15
Cécile AUBRIOT
Tatiana COMBE LECULEUR
Sakina MERIEM
Émilie RECOURSE



LE DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

En France, un cambriolage a lieu toutes les **90 secondes**. En repoussant efficacement toutes les formes de délinquance, le dispositif **Voisins Vigilants®** rétablit confiance et sérénité au sein de nos communes. Le village de Saint Martin des Champs a décidé de soutenir le développement du dispositif en devenant :

Mairie Vigilante.

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants.

- ◆ Le dispositif **Voisins Vigilants est une réponse efficace à l'insécurité** dans nos communes. Il permet aux voisins d'un même quartier, d'une même rue ou d'un même immeuble de participer à la sécurité de leur propre cadre de vie, avec l'appui et sous le contrôle des Mairies.
- ◆ Le Ministère de l'Intérieur constate une **baisse de -20% à -40% de cambriolages** dans les quartiers Voisins Vigilants !
- ◆ Attentifs et solidaires, les Voisins Vigilants se servent de la plateforme VoisinsVigilants.org ou directement de leur téléphone portable pour se prévenir en cas de danger via un **système performant d'alertes** par mail / SMS / notification. Et tout cela **gratuitement** !
- ◆ Leur rôle est tout simplement de rester attentifs, repérer les faits inhabituels et prévenir :

Leurs voisins en cas d'anomalie

Leurs voisins et les Forces de l'ordre (17) en cas de flagrant délit !

Petit bilan après 9 mois d'utilisation de ce dispositif :

- 34 familles sont inscrites actuellement dans notre communauté de Voisins Vigilants
- 3 alertes à la camionnette suspecte

Pour les inscrits à Voisins Vigilants n'oubliez pas :

- ◇ enregistrer le 06.47.49.26.26 dans vos contacts pour toutes alertes.
- ◇ aller sur le site Voisins Vigilants dans la rubrique Gazette pour information pouvant être utile aux autres.

Vous n'avez pas Internet mais désirez faire parti des Voisins Vigilants, il vous suffit de transmettre à la Mairie vos nom, prénom, adresse, et un numéro de portable. Nous nous chargerons de faire votre inscription et vous pourrez recevoir et émettre les alertes par sms.

Soyons attentifs ensemble

AMÉNAGEMENT DU NUMÉRIQUE EN ZONE RURALE :

La Montée En Débit (MED)

La Montée En Débit (MED) est une technologie intermédiaire permettant de déployer de la fibre optique au plus près de la commune ou d'une zone d'habitation, puis d'utiliser le réseau local existant de câbles téléphoniques pour raccorder chaque foyer.

RAPPEL – LA TECHNOLOGIE MED



- ⇒ Installation de la fibre optique jusqu'au central téléphonique
- ⇒ Utilisation du réseau cuivre existant du téléphone (ou ADSL)
- ⇒ Débit lié à la distance du central téléphonique : plus la distance est grande, plus le débit est faible (de 4 à 20 Mb/s)
- ⇒ Un investissement moyen, réutilisable à 50% dans le cadre d'une migration vers la fibre, 5 ans après l'aménagement de la zone en MED

Sur la commune de St Martin des Champs la phase de déploiement de la Montée en Débit est prévue entre juillet 2017 et mars 2018.

Le 8 Mai

Ce 8 Mai 2016, nous étions tous réunis sous un beau soleil, pour nous souvenir des soldats morts pour la France. Grands et petits étaient présents, et ensemble nous avons chanté la Marseillaise. Après un moment de recueillement, nous nous sommes retrouvés à la salle polyvalente pour partager le verre de l'amitié.



La Marseillaise

Refrain : Aux armes, citoyens
Formez vos bataillons
Marchons, marchons!
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons!

Allons ! Enfants de la Patrie !
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé ! (Bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté ! Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (Bis)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents !
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !



Le 11 novembre

L'Hommage à tous les morts pour la France. Chacun commémore cette journée qui annonçait la fin des combats. Nous nous sommes retrouvés devant le monument aux morts pour y déposer une gerbe de fleurs et avons chanté ensemble l'hymne national : La Marseillaise. Après ce temps du souvenir, nous sommes allés à la salle polyvalente pour partager le pot de l'amitié.

le 14 juillet



Comme tous les 14 juillet, nous avons pris l'habitude de nous réunir pour passer un agréable moment. Cette année, nous avons goûté un mets espagnol : La Fideua. C'est une spécialité culinaire d'Espagne avec un air de famille de la paëlla à base de pâtes italiennes-cuites dans un bouillon de poisson agrémenté de fruits de mer. L'après midi s'est déroulée dans la bonne humeur et convivialité. Les participants ont pu apprécier l'ambiance musicale et ont pu rapidement rejoindre la piste de danse pour continuer la journée.



Ce vendredi 18 novembre, nous étions conviés à venir fêter l'arrivée du Beaujolais nouveau. C'était l'occasion aussi d'accueillir les nouveaux arrivants du village. Nous fûmes nombreux à faire leur connaissance, nous avons ensuite profiter du buffet campagnard qui nous était offert.

Marché de Noël



Le 11 décembre 2016 avait lieu notre sixième marché de Noël. Nous avons 15 exposants présents, il y avait du champagne, des produits de la pisciculture de Villette, des créations en tissu, des cartes, des foulards, du thé et café, des objets artisanaux.....La restauration sur place pouvait satisfaire les petites comme les grandes fringales. Même le temps gris, n'a pas empêché les visiteurs de venir nombreux faire les emplettes de Noël. Les exposants ont été très satisfaits de l'accueil et de l'ambiance. Pour la plupart, ils sont prêts à revenir. Nous vous donnons donc rendez vous le :

Dimanche 10 décembre 2017

DEPART DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Mme Karine VAN DER WOERD, institutrice de la classe des CE1/CE2, puis depuis 4 ans Directrice de l'école, a quitté notre village après 11 ans pour instruire d'autres élèves dans une autre commune.

Lors du spectacle de fin d'année, les enfants et les parents lui ont remis des présents pour la remercier de toutes ces années d'enseignement. En septembre,



Les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs se sont associées à la fête pour lui offrir un beau gâteau et un rosier.



En septembre, Mme Vintam a pris sa succession en tant que directrice.



Les P'tits Loups Centre de Loisirs

Depuis 2001, notre objectif est d'offrir aux familles qui en ont besoin un service de qualité. Nous partageons cette volonté avec la Communauté de Communes du Pays Houdanais, et les Mairies d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs.

Nos revenus proviennent des inscriptions des familles et des subventions des Conseils Municipaux de Saint-Martin et d'Osmoy, de la CCPH et de la CAF. Depuis 2011, grâce à une gestion rigoureuse et au soutien des Mairies, la situation financière du centre est saine et équilibrée. Le bureau, en charge de la gestion de cette association loi 1901 à but non lucratif, est uniquement composé de parents bénévoles, exerçant toutes et tous une activité professionnelle.

La volonté des membres du bureau et des membres actifs de s'investir dans la vie de ce village ne se limite pas à la gestion de l'association : les années précédentes, nous avons organisé et avons été présents sur des manifestations différentes destinées à réunir les habitants d'Osmoy et de Saint-Martin-des-Champs (Fête du Printemps, tournoi de foot parent/enfant, loto ...)

[Appel à candidature : nous recherchons un Trésorier-Adjoint dont les élections auront lieu lors de la prochaine AG, le 24 février 2017.](#)

L'accueil avant et après l'école, les mercredis et les vacances, est réalisé par nos deux animateurs qualifiés Fabien Mugnier et Florent Prime.

La Mairie de Saint-Martin nous a fait confiance en 2011 pour assurer l'étude, pour les élèves du CE1 au CM2 et qui rencontre depuis un vif succès. Ce temps de travail est assuré par Fabien, Directeur du centre.

Les différentes expertises de notre équipe d'animation permettent de répondre au plus près aux attentes des parents et aux besoins des enfants, dans un milieu rural où il est rare d'avoir une telle structure. Le bien-être des enfants et la confiance des parents sont primordiaux.

Chaque année, les animateurs mettent en place un projet pédagogique et élaborent des semaines à thème pendant les vacances scolaires. Les enfants plébiscitent des projets comme Koh-Lanta ou les jeux olympiques des vacances d'été.

Depuis 2011, en qualité d'organisme d'utilité publique à caractère familial, nous bénéficions d'un agrément fiscal pour recevoir des dons : 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts (conditions disponibles auprès des membres du bureau).

Comme l'an dernier l'A.G. se déroulera dans la salle polyvalente et sera l'occasion de partager un repas. Chacun apportera un plat et une boisson, convivialité et échanges seront les maîtres mots de la soirée.

Notre proximité, nos compétences, notre expérience sont des atouts indéniables.

Association centre de Loisirs « Les P'tits Loups »
8 Chemin de Fontenelle - 78790 Saint-Martin-des-Champs
01.30.93.46.98.
lesptitsloups.bureau@gmail.com

Les membres du bureau



En 5 ans, de 2010 à 2015, l'ASDO a présenté 23 expositions, pour une durée totale de 96 jours, sur une surface globale de 1970 m² et ayant accueilli 6900 visiteurs dont 870 enfants des écoles. 17 ont été réalisées dans le 78, 4 dans le 28, 1 dans le 27 et 1 dans le 19 (Corrèze). Les manutentions et installations de 9000 objets environ ont été assurées par des adhérents et des bénévoles. Qu'ils en soient tous remerciés !!!

Ces expositions ont permis de faire découvrir le patrimoine artisanal, rural et domestique, notamment les outils des métiers anciens, et d'en promouvoir la sauvegarde. De nombreux visiteurs se sont montrés curieux, surpris, intéressés par les explications des collectionneurs ! Conclusion : « montrer, c'est bien, mais informer c'est encore mieux ! ». L'ASDO a donc prévu de développer l'information par des fiches et brochures établies à partir de recherches techniques, historiques, linguistiques, etc.

En 2016, l'ASDO a participé à l'animation de la présentation de « l'histoire de la vigne en Ile-de-France » organisée par un professeur du collège Georges Clémenceau de Mantes-la-Jolie. Elle a apporté des outils et des sarments de vigne qui ont surpris les collégiens ! Un moment d'échanges enrichissant. Les élèves ont eu l'air satisfaits !

L'activité de sauvegarde du patrimoine continue avec l'aide du Musée de l'Outil de Wy-dit-Joli-Village qui communique, les coordonnées de l'ASDO aux personnes souhaitant se séparer d'outils. Ainsi l'ASDO a rencontré deux menuisiers cessant leur activité et sauvé quelques pièces intéressantes dont des guillaumes de carrossiers. Des particuliers ont aussi suivi la même démarche. Tous les objets ne pourront être sauvegardés, malheureusement. Et puis il faut pouvoir les stocker en attendant qu'un jour un musée naisse dans les Yvelines et puisse les accueillir. Sait-on jamais ???

Les projets d'activité pour 2017 seront présentés lors de la prochaine assemblée générale. Poursuite des « fiches Outils », animations, visites de musée, etc. Leur réalisation dépendra surtout de la disponibilité de chacun ! Des informations seront publiées au fil des décisions prises sur les animations projetées.

L'ASDO participe aussi à l'identification d'outil comme celui de la photo. Trouvé en forêt dans un état très dégradé, L'ASDO a indiqué qu'il s'agissait d'une « hache à égobeler » utilisée par le bûcheron pour réduire les piètements (appelés aussi *jambonneaux*) des arbres avant l'abattage. Une recherche étymologique a permis de préciser que le verbe égobeler était issu du radical gaulois *gobbo* « gueule », le même que gober et gobelet. Comme quoi la sauvegarde des outils mène aussi à la linguistique. Incroyable tout de même, non ?

Nous vous proposons de découvrir et ... d'admirer cet outil, le « HUCHELOT » provenant de la collection de Daniel MINUT, adhérent de l'ASDO.

Bonne année 2017 à Tous !!!

Si vous êtes intéressés par la sauvegarde des outils des métiers anciens, la conservation du patrimoine, prenez contact avec les personnes suivantes :

DUBUS Jean-Dominique 01 30 93 45 09
jd.dubus@wanadoo.fr 06 67 26 76 37

FELIX Alain 01 30 93 49 17
Alainfelix@aol.com 06 07 61 28 03

Siège social ASDO : 8 chemin de Fontenelle-78790-SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
 Rendez-vous sur le Site internet de l'ASDO : <http://asdo.jimdo.com/>



Utilisé par le **JOUGUIER**
 pour tailler le bois du **joug**. **HUCHELOT**
 C'est un type d'herminette



Club de Tennis Communal de Saint-Martin-des-Champs

Les membres du bureau du Club de Tennis vous souhaitent une belle et bonne année 2017, et surtout une bonne santé pour pratiquer votre sport favori.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs événements :

- De nombreux nouveaux adhérents nous ont rejoint cette année,
- De nouveaux enfants se sont inscrits à l'école de tennis,
- Les grillages ont été réparés,
- La grille servant à nettoyer les chaussures avant de pénétrer sur le court a été remplacée,
- Le poteau droit à l'entrée du court de tennis qui était rouillé a été remplacé,
- Le court a été nettoyé de la mousse qui s'était accumulée,
- Un tournoi de simple réunissant près d'une vingtaine de joueurs a brillamment été orchestré par Lucas Boeglin.

Des cours de tennis sont dispensés le samedi matin et après-midi. Les enfants sont répartis par groupes de niveaux. Philippe, le professeur, organise l'heure de cours autour du développement de la technique nécessaire à la pratique et du physique par des jeux ludiques par équipe qui rencontrent un grand succès auprès des pratiquants de tous les âges. Des cours pour adultes en groupe ou individuel peuvent être envisagés en fonction des demandes.

Cette association existe grâce à l'implication des bénévoles qui la composent. Leurs rôles se répartissent entre la gestion administrative et financière, le suivi des travaux à réaliser pour conserver un terrain de qualité et l'organisation de tournois ou d'animations. Le bureau est composé de :

- ⇒ Marie Rioual - mariemarguerite.rioual@gmail.com
- ⇒ Jean-Luc Rioual -Trésorier - j.rioual@free.fr
- ⇒ Marc Messageot - marc.messageot@effitic.com
- ⇒ Lucas Boeglin - lb.boeglin@gmail.com
- ⇒ Francois Jiracek - Président - fjiracek@netapp.com

Si vous avez des idées, si vous désirez vous investir à nos côtés, nous vous accueillons en qualité de membre du bureau ou de membre actif ; de nombreux projets sont à l'étude comme celui de couvrir le court et de l'éclairer par exemple...



Sportivement
L'équipe du bureau

A retenir

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert les Lundis de 10h à 12h et Jeudis de 15h à 16h30 et les premiers et troisièmes samedi de chaque mois de 9h30 à 12h.

Pour obtenir un rendez-vous, et en cas d'urgence vous pouvez contacter: Monsieur BAZONNET Jacques - tel 01.30.93.47.31 qui vous recevra les jours de permanence.

RECENSEMENT DES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de seize ans, doivent se faire recenser à la Mairie, **après la date de leur anniversaire:**

Nés entre le 1er janvier 2001 et le 31 mars 2001 : durant le **premier** trimestre de l'année 2017

Nés entre le 1er avril 2001 et le 30 juin 2001 : durant le **deuxième** trimestre de l'année 2017

Nés entre le 1er juillet 2001 et le 30 septembre 2001 : durant le **troisième** trimestre de l'année 2017

Nés entre le 1er octobre 2001 et le 31 décembre 2001 : durant le **quatrième** trimestre de l'année 2017

Et se munir de :

- ◆ Carte nationale d'identité
- ◆ Justificatif de domicile
- ◆ Livret de famille

RESPONSABLES POLITIQUES

Madame Sophie **PRIMAS**, Sénateur Tel 01.30.90.45.05
permanence à la Mairie d'Aubergenville - 1 avenue de la Division Leclerc
Rappel: Monsieur Jean-Marie **TETART**, Député.
Tél : 06.84.04.60.59 Mail : jeanmarietetart@gmail.com
Mme Josette **JEAN**, Conseillère Départementale.
Mairie de Condé Sur Vesgre - 01.34.87.04.30

PROCHAINES ELECTIONS

Présidentielles	23 avril et 7 mai 2017	durée 5 ans
Législatives	11 et 18 juin 2017	durée 5 ans

HORAIRE DES MESSES A SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS EN 2017

Le samedi 1 avril à 18h30

Messe des Rameaux le dimanche 9 avril à 10h30

Le samedi 6 mai à 18h30

Le samedi 3 juin à 18h30

Le samedi 2 septembre à 18h30

Le mercredi 1er novembre à 10h30

A retenir

COLLECTE DES ORDURES

Rappel des dispositions pour la collecte des ordures, sous réserve de modifications

DECHETS VERTS

Le LUNDI

ORDURES MENAGERES ET EMBALLAGES

Le MERCREDI

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

20 AVRIL 2017

4 OCTOBRE 2017

COLLECTE DES DECHETS VERTS

La collecte des déchets verts reprendra à compter du
LUNDI 3 AVRIL jusqu'au **LUNDI 18 DECEMBRE 2017**

DECHETERIE DU SIEED A GARANCIERES

Horaires d'ouverture Mardi, Vendredi, Samedi 10h-12h30 et 13h30-17h Dimanche 9h-13h

Déchets acceptés : Tout venant (matelas, sommiers, meubles, appareils ménagers, etc.....). Gravats et terres inertes, Gros déchets végétaux, Bois, Cartons, Huiles de vidange, Métaux, Batteries, Journaux, Verre alimentaire, Déchets ménagers spéciaux (DMS) dans leur contenant d'origine tels que peintures, solvants, acides et bases aérosols, produits d'entretien, produits phytosanitaires, néons et ampoules etc.....

Déchets refusés : Ordures ménagères, boues, piles, déchets industriels, cadavres d'animaux, déchets anatomiques, infectieux et médicaux, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif, de leur caractère explosif, infectieux ou radioactif. Plastiques agricoles, invendus de marché (légumes-fruits), déchets non manipulables, produit de démolition faisant l'objet d'une filière de traitement spécifique (produit contenant de l'amiante) et Vitres, Glaces, Pneus, Médicaments, Bouteille de gaz, Extincteurs.

Carte à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture, rapporter impérativement celle terminée.
(valable pour 24 passages gratuits par an)

DECHETERIE DU SIEED A MERE

Horaires d'ouverture Lundi, Vendredi, Samedi 10h-12h30 et 13h30-17h Dimanche 9h-13h

Depuis le 1er octobre 2014, une **benne spécifique pour le « mobilier usagé »** a été mise en place à la déchèterie de MÉRÉ.

Grâce au programme national « éco-mobilier », le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED) recycle le mobilier déposé dans cette benne, quels que soient le type, le matériau ou l'état (chaises, mobilier de jardin, meubles, cuisines, fauteuils, canapés, literie...).